Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Directives énergétiques pour les bâtiments et constructions de l'Etat

Le Conseil d'Etat a adopté des directives énergétiques pour les bâtiments et constructions de l'Etat, afin d'atteindre les perspectives d'une société à 2000 Watts à l'horizon 2050. Ces directives visent à réduire la consommation d'énergie et à développer les énergies renouvelables. Elles découlent de la loi vaudoise sur l'énergie dans laquelle l'Etat s'est donné un rôle exemplaire.

Les directives énergétiques que le Conseil d'Etat vient d'adopter s'appliquent à tous les bâtiments dont l'Etat est propriétaire ou dans lesquels il a une participation financière majoritaire, qu'il s'agisse de construction nouvelle, de transformation ou de rénovation. Cependant les exigences sont adaptées en fonction des interventions : il n'est pas exigé le même standard pour un bâtiment historique que pour une construction nouvelle (standard MINERGIE-ECO).

Ces directives ont été élaborées pour atteindre les valeurs cibles d'une société à 2000 Watts pour les bâtiments de l'Etat. A cette fin, un plan quinquennal est établi régulièrement. Les objectifs fixés jusqu'en 2010 sont les suivants :

* diminuer la consommation d'énergie de 10% pour le thermique et l'eau, de 5% pour l'électricité et réduire la production de CO2 de 10% ;

* développer les énergies renouvelables thermiques sur 10% du parc immobilier et utiliser 5% d'électricité verte, certifiée « naturemade star ».

Réunis au sein du Groupe Energie, les services constructeurs de l'Etat doivent tenir compte des nouvelles exigences dès la conception d'un projet, avec une attention particulière lors de la conception et de la réalisation de l'enveloppe du bâtiment, lors du choix des agents énergétiques, ainsi que lors de la planification, de la réalisation et de l'exploitation des installations techniques.

Désormais, l'exemple à suivre est celui du bâtiment du centre d'entretien des routes nationales de Bursins qui a été primé à plusieurs reprises pour son mode de construction sain et écologique et sa faible consommation d'énergie. Sans aller aussi loin, d'autres réalisations de l'Etat ont déjà atteint une consommation énergétique exemplaire, tel que le gymnase intercantonal de la Broye à Payerne (construction nouvelle MINERGIE) ou les nouveaux bâtiments du complexe de Marcelin à Morges; d'autres ont fortement réduit leur consommation après rénovation, comme l'Ecole supérieure de la santé à Lausanne (ancienne Ecole de chimie). Ces exemples apportent la preuve que les objectifs fixés sont atteignables.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 novembre 2007

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01 / Yves Roulet, ingénieur en environnement, Service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 73 19 et 078 699 77 83